

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*



2D-DOC

FORNI ZERVOUDAKIS RAFAEL
MOLYVIATI SOFIA
BAT 3
3 SQ DE LA BRASSERIE
91170 VIRY CHATILLON

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0175713121150

Déclarant 2 (C) : 3033870703339

Référence du document : 26 A1 1795580 13

Adresse d'imposition au 01/01/2026 :

BAT 3

3 SQ DE LA BRASSERIE

91170 VIRY CHATILLON

Numéro FIP : 910 94 56 6142698789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 04/05/2026

Somme qu'il vous reste à payer

750,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2026 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace Finances publiques sur
impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et prise de RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 72 885

Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2028 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires		35967	29799	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés		0	0	
Total des salaires et assimilés ²		35967	29799	
Dédution 10% ou frais réels		- 3597	- 2980	
Salaires, pensions, rentes nets		32370	26819	59189
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés				54
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				42
Revenus fonciers nets ⁹				5040
Revenu brut global				64271
CSG déductible				- 3
Revenu imposable				64268
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				3241
Décote				- 16
Impôt avant réductions d'impôt				3225
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Dons aux oeuvres		50	50	33
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 33
Impôt total avant crédits d'impôt				3192
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré		Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers		7		7
Frais de garde des jeunes enfants		3687		3687
Montant du crédit d'impôt calculé				- 1844
Dépenses de services à la personne		2956		2956
Montant du crédit d'impôt calculé				- 1478
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				- 137
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴			4	4
Revenus fonciers nets ⁴⁵		5040		5040
BASE IMPOSABLE		5040	4	5044
Taux de l'imposition		9,70%	11,10%	7,50%
Montant de l'imposition		489		378
Suite en page suivante >>>				

		RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE							
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS		
M		2							3.0		

>>> Suite de votre avis				
Total des prélèvements sociaux nets				867
Pour information : Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2026				343

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2025 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2025 dû ⁵³ :				- 137
Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus :				- 1832
Acomptes prélevés en 2025 sur votre compte bancaire :				- 100
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 1050
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2025				+ 1478
Solde d'impôt sur les revenus 2025 :				459
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine ⁵³ :			CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2025 sur votre compte bancaire :			489	378
Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine nets :			- 325	- 251
			164	127
Solde des prélèvements sociaux 2025 ⁵³ :				291
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				750

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				72885
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				50
Revenus exonérés		Déclar. 1	Déclar. 2	
Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés	4986	4575	
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	4487	4118	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2026, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2027 est de :				
Plafond total de 2024		Déclar. 1	Déclar. 2	
		17264	17264	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023		4114	4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024		+ 4399	+ 4399	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2025		+ 4637	+ 4637	
Plafond calculé sur les revenus de 2025		+ 4710	+ 4710	
Plafond pour les cotisations versées en 2026		= 17860	= 17860	

Suite en page suivante >>>				

>>> Suite de votre avis

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2025 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

11,00%